

Image not found or type unknown



Héritage grande tante et droit de succession du à son deces

Par **Nanou30**, le **30/08/2014** à **13:26**

Bonjour. Suite au décès de ma grande tante, qui a pas d'enfant ni de mari(mais encore des frères en Espagne), mon père était désigné par testament comme sont héritier. Mais mon père est décédé et le notaire nous dit que le testament est caduque et que l héritage doit être partager avec la famille en Espagne et que mon frère et moi nous ne sommes pas les seul héritier. Pouvez vous m'en dire plus car ce notaire sortie tout fraîchement de l'école n'attire pas ma confiance